CULLETIVITÀ DI CORSICA - COLLECTIVITÉ DE CORSE

CUMUNA DI CAVRU - COMMUNE DE CAURO

SANTA BARBARA

ARRETE DU MAIRE N°2021-078

Portant autorisation d'occupation du Domaine Public pour travaux

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAURO,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Monsieur Joseph ROSSI, en date du 25 octobre 2021, qui souhaite installer un échafaudage sur le domaine public, en bordure de la Route Territoriale 40, au droit de sa propriété cadastrée section B numéro 135 située 80, route territoriale 40 à CAURO, afin d'effectuer des travaux de rénovation de la façade de son immeuble,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : A compter Du 28 octobre 2021 à 8h00, et jusqu'à la fin des travaux, Monsieur Joseph ROSSI est autorisé à installer un échafaudage sur le domaine public, au droit de sa propriété cadastrée section B numéro 135 lieudit Gabella, 80, route territoriale 40 à CAURO, afin d'effectuer des travaux de rénovation de la façade de son immeuble,

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- réservation d'un emplacement de stationnement ou interdiction de stationnement ;
- mesures de sécurité pour les piétons.

Article 3 : Une signalisation sera mise en place par le permissionnaire

Article 4 : Monsieur Joseph ROSSI occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : Le Maire, Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cauro le 26 octobre 2021

Le Maire,

Pascal LECCIA